Information pour un dispositif de vidéosurveillance sur les lieux de travail

Etablissement placé sous vidéosurveillance par Littoral Sécurité pour la sécurité des personnes et des biens.

Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société Littoral Sécurité et par les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) (ou, si vous n'avez pas désigné de DPO, une personne identifiée par sa fonction) en écrivant à contact@littoral-securite.fr ou à l'adresse postale suivante :

Littoral Sécurité
8 Bis Rue Abel 75012 Paris.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur www.littoral-securite.fr/– Rubrique « Politique de protection des données » et Rubrique « Cadre légal »